

Division du premier degré

Fiche profil de poste :
Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Rattachement administratif : Service départemental de l'école inclusive, DSDEN du Bas-Rhin, Strasbourg

Localisation : 26 PAS à la rentrée 2025 : Erstein (2 PAS) – Molsheim (2 PAS) - Obernai (2 PAS) - Sélestat (2 PAS) – Eurométropole nord (3 PAS) – Eurométropole sud-ouest (1 PAS) – Strasbourg 1 (3 PAS) - Strasbourg 2 (3 PAS) - Strasbourg 3 (2 PAS) - Strasbourg 4 (2 PAS) - Strasbourg 5 (1 PAS) - Strasbourg 6 (2 PAS) - Strasbourg 7+int. (1 PAS).

1. Définition du poste et des missions :

Le Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves par un appui aux équipes pédagogiques et une meilleure articulation entre l'école et le médico-social. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, d'un Directeur Adjoint Chargé de Section d'Enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), d'un AESH référent, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel de l'Éducation nationale susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.

Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique des Inspecteurs de l'Éducation nationale ASH en charge de l'École Inclusive et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN en charge de circonscription du 1^{er} degré et d'un chef d'établissement, tous deux pilotes du PAS, avec un représentant du médico-social. Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du 1^{er} et 2^d degrés. Le coordonnateur PAS a pour missions de :

- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation, les personnels du médico-social et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de 1^{er} niveau ;
- Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages ;
- Coordonner l'équipe du PAS et les personnes-ressources au plus près de l'élève et de ses besoins éducatifs particuliers ;
- Travailler en équipe et en partenariat avec les équipes du médico-social.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Savoir travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'Éducation nationale (MDPH, pôles ressources, familles...) ;
- Avoir une bonne compréhension des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en équipe ;
- Être capable de mener une analyse des besoins des élèves et y associer des réponses adaptées développant l'autonomie de ces derniers ;
- Être capable d'élaborer des stratégies personnalisées et des projets individualisés dans une perspective de parcours de réussite ;
- Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du 1^{er} et du 2^d degrés ;
- Savoir faire preuve d'adaptation, d'écoute et de réactivité ;
- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;

- Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles ;
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...);
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...);
- Faire preuve de disponibilité et de mobilité sur le territoire PAS.

Poste ouvert aux enseignants des 1^{er} et 2^d degrés, spécialisés ou non.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Les candidats sont invités à faire parvenir à l'inspecteur de circonscription, la fiche de candidature ci-jointe, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV. Date limite : 9 mai 2025.
- Ils seront reçus par une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées.
- Régime indemnitaire spécifique (sous réserve de remplir les conditions).

Contact : Service départemental de l'école inclusive - Coordonnées du secrétariat : 03.88.45.92.30
ou ienash67@ac-strasbourg.fr